

Contrat gaz avec Paris : GRDF promet 700 M EUR d'investissements sur 15 ans

lundi 18 novembre 2019, par [Thémis](#)

Dans le cadre d'un nouveau contrat de distribution de gaz avec la ville de Paris, le gestionnaire GRDF a précisé lundi prévoir 700 millions d'euros d'investissements sur 15 ans, consacrés notamment à la sécurisation du réseau, outre des fonds dédiés à la "transition écologique".

Après deux ans de négociations, le Conseil de Paris a donné vendredi son feu vert pour que la capitale resigne avec GRDF un contrat de distribution de gaz sur quinze ans, prolongeable de cinq ans sous réserve d'une batterie d'indicateurs.

Le nouveau contrat implique notamment des exigences écologiques, GRDF –qui dispose d'un monopole et dessert quelque 500.000 clients à Paris– s'engageant à viser des approvisionnements de gaz à 100% d'origine renouvelable à l'horizon 2050.

En sus de la redevance, qui augmente de 62,5%, à 1,2 million d'euros par an, le nouveau contrat prévoit "une enveloppe complémentaire" de 1,8 million d'euros promise par GRDF pour financer sa recherche et "la transition écologique".

Surtout, après l'explosion rue de Trévisse qui a tué quatre personnes en janvier 2019, "la question de la sécurité était dans toutes les têtes", a observé lundi devant la presse Jean-Louis Missika, adjoint à la maire de Paris.

"Nous avons fait des avancées importantes sur la sécurisation des réseaux et sur la nécessaire transparence à l'égard de la Ville comme des Parisiens" concernant les investissements réalisés via un calendrier prédéterminé, a-t-il souligné.

GRDF, filiale d'Engie, prévoit ainsi "700 millions d'euros d'investissements sur 15 ans" principalement consacrés "à la sécurité industrielle, à la politique d'adaptation et de modernisation des ouvrages", selon un communiqué lundi.

Ils serviront à renforcer la résistance du réseau dans les quartiers menacés par les crues et à "accélérer" le renouvellement des conduites d'immeubles "souvent très anciennes", a détaillé lundi Edouard Sauvage, directeur général de GRDF.

Le gestionnaire comme la collectivité sont d'ailleurs "d'accord pour pousser un texte législatif qui permettrait de transférer (à GRDF) la propriété des conduites" intérieures appartenant aux copropriétés des immeubles, afin de "travailler sur la sécurité des installations intérieures", a-t-il ajouté.

Une loi pourrait systématiser ce transfert, actuellement dépendant du vote des copropriétés, sur le modèle des dispositions de la loi Elan sur les colonnes montantes électriques, a-t-il noté.

Concernant l'accident rue de Trévisse, l'assureur Generali vient de lancer une procédure judiciaire au civil, demandant la désignation d'un expert pour déterminer les causes –encore non connues– de l'explosion.

"C'est une histoire d'assureurs, qui parlent entre assureurs", a commenté M. Sauvage lundi, assurant de "la coopération pleine et entière" de GRDF.

Communiqué de presse publié par l'AFP le 18/11/19.